

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD126-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 29 juin 2018

LE 05 juillet 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOUIILLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOUIILLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOI.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

OBJET : FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Fonds de concours pour la Commune de SANILHAC

Considérant que la commune de Sanilhac sollicite un fonds de concours communautaire pour la réhabilitation des trois salles des fêtes. Ce projet s'élève à **430 271€ HT**.

Qu'au regard de l'enveloppe globale restante qu'y est allouée à la commune de Sanilhac (119 262€), un fonds de concours du Grand Périgueux est sollicité à hauteur de 65 937€ soit 15,25% du montant de l'opération.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
DETR	147 970€	34,4%
Conseil Départemental	107 569€	25%
Grand Périgueux	65 937€	15,25
Sous TOTAL	221 476	74,7 %
Autofinancement	109 470€	25,3 %
TOTAL	245 616€	100 %

Fonds de concours pour la Commune de CHAMPCEVINEL

– *Implantation d'une voie verte reliant les routes de Mazades et Beausoleil*

Considérant que par délibération du 13 Avril 2017, la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a octroyé un fonds de concours d'un montant de 40 676€ pour l'implantation d'une voie verte reliant les routes de Mazades et de Beausoleil.

Que par délibération du 26 octobre 2017, la commune de Champcevinel procède à la modification du plan de financement de cette action du fait de l'octroi d'une subvention de 20 000€ au titre du LEADER.

Que cette modification substantielle du plan de financement oblige la communauté d'agglomération à réviser le montant alloué à ce projet. Le fonds de concours du Grand Périgueux est réajusté à hauteur de **28 366€ soit 20,65 %** du montant de l'opération.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
DETR	26 743€	19,27 %
Conseil départemental	34 160€	24,87 %
LEADER	20 000€	14,56 %
Grand Périgueux	28 366€	20,65 %

Sous TOTAL	108 999€	79,35 %
Autofinancement	28 366€	20,65%
TOTAL	137 365€	100 %

– *Extension de l'école élémentaire*

Considérant que la commune de Champcevinel sollicite un fonds de concours communautaire pour la l'extension de l'école élémentaire. Ce projet s'élève à **187 500€ HT**. Un fonds de concours du Grand Périgueux est sollicité à hauteur de **12 310€ soit 6,6%** du montant de l'opération.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
DETR	46 875€	25 %
Département	46 875€	25%
Grand Périgueux	12 310€	6,6 %
Sous TOTAL	106 060€	56,6 %
Autofinancement	81 440€	43,4 %
TOTAL	187 500€	100%

Fonds de concours pour la Commune de Saint Paul de Serre

Considérant que la commune de Saint Paul de Serre sollicite un fonds de concours communautaire pour :

- L'achat d'un Lave-vaisselle de la salle des fêtes pour un montant de : **1 524,44€**
- L'achat d'un fourneau pour la cantine de l'école pour un montant de : **1 490,00€**
- L'achat d'un VPI pour un montant de **3 200,00€**
- Travaux de voirie (Route de Larcivie) pour un montant de **18 880,00€**
- Travaux de mise en accessibilité pour un montant de **14 200,00€**

Que ce projet global s'élève à **39 214,44€ HT**. La commune de Saint Paul de Serre sollicite un fonds de concours du Grand Périgueux est sollicité à hauteur de **15 682,32€ soit 15,25%** du montant de l'opération.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
DETR	5 073,80€	13 %
Conseil Départemental	2 776,00€	7%

Grand Périgueux	15 682,32	40%
Sous TOTAL	23 532,12€	60 %
Autofinancement	15 682,32€	40%
TOTAL	39 214,44€	100 %

Fonds de concours pour la Commune de Veyrines de Vergt

Considérant que la commune de Veyrines de Vergt sollicite un fonds de concours communautaire pour son projet de réaménagement d'une salle associative.

Que ce projet global s'élève à **229 998,49€ HT**. La commune de Veyrines de Vergt sollicite un fonds de concours du Grand Périgueux est sollicité à hauteur de **25 000€ soit 11%** du montant de l'opération.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
Grand Périgueux	25 000€	11%
Sous TOTAL	25 000€	11 %
Autofinancement	204 998,74€	89%
TOTAL	229 998,74€	100 %

Fonds de concours pour la Commune de Coursac

Considérant que la commune de Coursac sollicite un fonds de concours communautaire pour la construction d'un City Stade. Ce projet s'élève à **70 030€ HT**, un fonds de concours du Grand Périgueux est sollicité à hauteur de **5 000€ soit 7%** du montant de l'opération.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
CAF	26 000€	37%
CNDS	15 000€	21%
MSA	5 000€	7 %
Grand Périgueux	5 000€	7 %
Sous TOTAL	51 000€	72
Autofinancement	19 030	28 %
TOTAL	245 616€	100 %

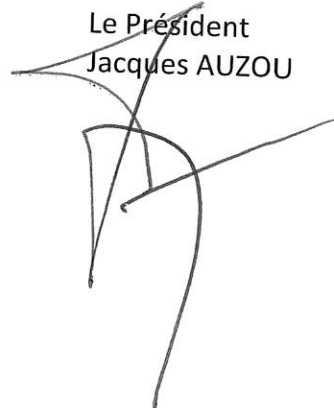
CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Décide** d'accorder le versement d'un fonds de concours de **65 937€** pour la Commune de **SANILHAC**
- **Décide** au regard du nouveau plan de financement de modifier la somme du fonds de concours concernant le projet voie verte de la commune de **Champcevinel** à hauteur de **28 366€**
- **Décide** d'accorder le versement d'un fonds de concours de **12 310€** pour la Commune de **Champcevinel**
- **Décide** d'accorder le versement d'un fonds de concours de **15 682,32€** pour la Commune de **Saint Paul de Serre**
- **Décide** d'accorder le versement d'un fonds de concours de **25 000€** pour la Commune de **Veyrines de Vergt**
- **Décide** d'accorder le versement d'un fonds de concours de **5 000€** pour la Commune de **Coursac**

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 8 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	1 8 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 8 JUIL. 2018	Périgueux, le	1 8 JUIL. 2018

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 19/07/2018

Reçu en préfecture le 19/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20180705-DD1262018-DE